

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-987

présenté par

Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Coronado,
Mme Duflot, M. Mamère et M. Roumégas

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dans son dernier rapport, estime que ce dispositif a permis de sauvegarder ou de créer seulement 50 000 à 100 000 emplois sur la période 2013-2014, pour un coût sur les finances publiques de 28,7 milliards d'euros. Le comité de suivi ne parvient pas non plus à démontrer d'effet positif sur l'investissement des entreprises grâce au CICE.

De plus, dans le rapport d'information sénatorial du 13 juillet 2016, d'évaluation du CICE, la Sénatrice Marie-France Beaufils conclut que le CICE est un dispositif onéreux pour les finances publiques, qui ne remplit pas ses objectifs, et qu'il est attribuer aux entreprises sans contreparties.

En ajoutant l'année 2015, le CICE représente 48 milliards de créances. Malgré cette somme, le dispositif ne parvient pas à réaliser l'objectif du gouvernement de créer 300 000 nouveaux postes en 5 ans.

Pour toutes ces raisons, cet amendement propose d'abroger l'augmentation de 6 à 7 % du taux du CICE pour l'année 2017.